

OUVEZE PAYRE ENERGIES S.A.S.

Société par Actions Simplifiée à capital variable de minimum 50 000 €
Siège social : Scop SOL7 Energies, 445 avenue Marc Seguin, 07000 Privas
793.410.176 RCS AUBENAS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 11 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le onze mars à 18 heures,

Les actionnaires de la société OUVEZE PAYRE ENERGIES, société par actions simplifiée à capital variable de minimum 50 000 €, société à gouvernance coopérative dont le siège est situé à Sol7 Energies, 445 avenue Marc Seguin, 07000 PRIVAS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle dans une salle municipale de la commune de PRIVAS (07000), sur convocation régulière du collège de gestion adressée par courriel le 24 février 2022.

L'assemblée est présidée par M. Yves de BRESSY, président de la société, et le secrétariat est assuré par Mme Evelyne MEDVES.

M. Patrick FOURNIER et M. Thierry GILBERT, actionnaires acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Le Président constate, grâce à la feuille de présence, que le nombre d'actionnaires présents et représentés atteint 40 sur un total de 84 actionnaires, soit 47,62 %.

Il déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise, le quorum d'un tiers étant atteint.

Les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de l'assemblée :

- La lettre de convocation adressée aux actionnaires,
- La feuille de présence et la liste des actionnaires,
- Les statuts de la société,
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée ordinaire,
- Le registre des Assemblées Générales,
- Les documents comptables concernant l'exercice clos le 30 septembre 2021,
- Le rapport de gestion du collège de gestion.

Le Président indique que les documents nécessaires à la tenue de cette assemblée ont été transmis aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

En préambule, le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'approbation du rapport de gestion et des comptes annuels
2. La proposition d'une prime d'émission
3. Le renouvellement des membres du collège de gestion
4. La présentation des perspectives pour 2022-2023

Le Président remercie tous les participants pour leur présence ainsi que toutes les personnes ayant envoyé un pouvoir.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande aux actionnaires d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale de l'exercice précédent. Ce dernier ne fait l'objet d'aucun commentaire des actionnaires qui l'approuvent.

1. Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels

Lecture est ensuite donnée par le Président du rapport de gestion du Collège de gestion, ledit rapport demeurant annexé au présent procès-verbal. Le Président détaille la situation des centrales solaires actuellement en exploitation ainsi que la production d'énergie de la société.

Nous avons 14 centrales en exploitation qui fonctionnent bien. Seul problème rencontré, un onduleur cassé lors d'une tempête. CEFEM a réparé et l'assurance a remboursé.

M. Patrick FOURNIER signale l'existence d'un dépanneur qui répare tous les onduleurs, ce qui peut être utile à savoir.

Point important concernant les performances de nos installations : notre centrale n° 1 est entièrement amortie et strictement rentable depuis le 1^{er} octobre 2021. Elle ne s'est jamais arrêtée depuis son installation en 2014 !

L'année se termine sur un bilan très positif avec un chiffre d'affaires de 69 455 € et un résultat net de 16 519 € permettant de capitaliser pour de nouveaux investissements. Nous avons franchi le seuil symbolique du 1^{er} GWh de production depuis la création d'OPE, avec une production annuelle de 509 557 kWh en 2020-2021 malgré une année maussade. Le 2^e GWh devrait donc être atteint dans les deux prochaines années.

Afin de professionnaliser une partie de nos activités, nous avons contractualisé les missions de développement avec Coopawatt. Cette société a comme objectif d'aider les sociétés comme les nôtres en apportant des compétences en matière d'études et de suivi opérationnel. Nous avons mis en œuvre un emploi partagé avec Aurance Energies, mis à disposition par Coopawatt pendant un an.

Nous avons poursuivi nos efforts de développement en élaborant une nouvelle grappe de 6 à 7 projets pour lesquels nous avons obtenu une subvention régionale. Malheureusement, le décret du 6 octobre 2021 ne nous permet plus de cumuler le tarif d'achat garanti par EDF avec une subvention. Par conséquent, sur les 6/7 projets initiaux, il en reste 2 que nous sommes sûrs de réaliser parce qu'ils ont été validés par ENEDIS avant la parution du décret.

Aujourd'hui, clairement, sans subvention, la question se pose de l'intérêt de réaliser des installations de moins de 100 kWc. Même dans ce cas, avec l'augmentation des prix sur les matériaux, on ne sait plus à quoi s'attendre. Et depuis la crise de la guerre, il existe aussi un risque quant à l'approvisionnement des matières premières.

La situation comptable

M. Patrick GRANJON, trésorier d'OPE, indique qu'au 30 septembre 2021, le nombre d'actionnaires était de 84, ce qui représente une légère progression avec 3 nouveaux entrants pour un total de 4 165 actions de 30 €, soit un capital de 124 950 €.

Le total du bilan est de 662 059 €, avec un chiffre d'affaires de 69 455 € correspondant à la vente de notre production à EDF et ENERCOOP, ce qui a permis de dégager un résultat net comptable de 16 519 €.

Bien que garantis sur 20 ans, les tarifs d'achat sont indexés suivant une formule d'indexation qui fait monter ou baisser légèrement le tarif.

Les dépenses d'exploitation comprennent 17 029 € de charges d'exploitation courantes, 31 319 € de dotation aux amortissements, 7 338 € pour les intérêts des prêts bancaires et 3 150 € en impôts et taxes.

Nous avons trois emprunts en cours, dont les remboursements représentent à peu près la moitié du chiffre d'affaires, soit environ 38 000 € de capital + intérêts.

M. Thierry GILBERT, trésorier d'Aurance Energies, signale qu'Aurance Energies gère sa dette en utilisant la possibilité d'accélérer ou ralentir les remboursements en fonction des taux d'intérêts.

Il indique également qu'Aurance Energies fait un don à Energie Solidaire pour réduire ses impôts et aider à lutter contre la précarité énergétique.

2. La proposition d'une prime d'émission

M. Eric Monnier, vice-président, rappelle que nous avons tenu une Assemblée Générale Extraordinaire le 10 décembre 2021 pour modifier les statuts d'Ouvèze Payre Energies. Il y a été introduit la possibilité d'établir une prime d'émission (cf. article 7.2 des statuts¹).

La prime d'émission peut être définie comme la différence entre la valeur nominale des actions en 2013 et leur valeur aujourd'hui. Elle permet de tenir compte de la plus-value de la société au jour de l'entrée d'un nouvel associé ou de la sortie du capital d'un actionnaire.

C'est la première année que l'on met en place cette prime d'émission. Normalement, il faudrait calculer la valeur de la société aujourd'hui. Il existe trois méthodes reconnues : patrimoniale,

¹ Les actions nouvelles sont émises à la valeur définie par les associés, sur proposition du Collège de gestion, lors de la dernière assemblée générale d'approbation des comptes de la société. Cette valeur est égale à la valeur nominale à laquelle est ajoutée une prime d'émission.

de rendement, et des flux de trésorerie. C'est compliqué à estimer, car une part de notre activité est basée sur du bénévolat. En se professionnalisant, on réduit automatiquement les résultats. Par ailleurs, ces méthodes de calcul reflètent mal la réalité d'une société comme la nôtre centrée sur des investissements lourds pour des recettes faibles.

Le collège de gestion a privilégié une approche fondée non sur une rentabilité moyenne de placements bancaires. Vous avez, en effet, accepté de mettre à disposition une partie de votre épargne un certain nombre d'années² sans bénéficier de dividendes. Le collège de gestion estime que, pour permettre un rattrapage dans la valorisation de la société, cette première prime d'émission pourrait s'élever à 1,5 % par an pendant 8 ans, soit un total de 12% (autrement dit 3,60 € par action).

Il était urgent de faire cette prime d'émission pour ne pas pénaliser davantage les anciens actionnaires.

Par précaution, il est stipulé à l'article 14 des statuts que : « ... les associés ne peuvent exiger le remboursement de leurs actions avant un délai de trois (3) ans de détention, sauf décision de remboursement anticipé prise par le Collège de gestion. »

Le Trésorier indique que, si l'Assemblée générale approuve cette proposition, l'affectation du résultat de 16 519 € se fera de la manière suivante :

- 5% au compte « réserves légales », soit 825,97 €
- 14 994 € au compte « prime d'émission »
- le solde au compte de « report à nouveau », soit 699,51 €.

3. Le renouvellement des membres du collège de gestion

Mme Stéphanie Pradines se propose en tant qu'observatrice au Collège de gestion pour participer à des actions ponctuelles en fonction de ses disponibilités.

M. Eric Monnier, vice-président du collège de gestion, renouvelle son mandat tout en soulignant que ce sera son 3^e et dernier mandat.

Mme Evelyne Medves, secrétaire du collège de gestion, renouvelle son mandat.

M. Bruno Robin, actionnaire depuis mars 2021, propose sa candidature au collège de gestion, sachant qu'il participe déjà aux réunions et aux travaux du collège de gestion depuis juin 2021. C'est à ce titre qu'il présente aux actionnaires le point suivant sur les perspectives de projets pour 2022-2023

4. La présentation des perspectives pour 2022-2023

Professionnalisation

Pour commencer, M. Bruno Robin tire des enseignements sur le dispositif expérimental d'emploi partagé de M. Cédric Vinatier avec Aurance Energies, emploi porté par Coopawatt.

² Au maximum 8 ans depuis la création de la société en 2013 jusqu'en 2021.

Nous bénéficions depuis juillet 2021 de l'expertise de M. Cédric Vinatier, ancien président d'Aurance Energies. Il a apporté une méthodologie, ses connaissances techniques et administratives, des études et des calculs dans le montage des dossiers, ainsi qu'une relation de conseil du fait de son retour d'expérience.

Entre autres exemples d'intervention, M. Cédric Vinatier a proposé des bureaux d'études alternatifs pour poursuivre le projet d'extension de la Bibliothèque départementale de prêt. Il a mis en place un contrat de maintenance avec un sous-traitant et recherché les solutions possibles pour assurer le suivi d'exploitation.

Il convient de noter qu'une partie du coût de ses tâches est amortissable dans l'investissement des nouveaux projets. Tout n'est donc pas à imputer aux frais de structure. De plus, dans le cadre de la convention Coopawatt, une subvention régionale a couvert la moitié des charges salariales.

La mission de M. Cédric Vinatier se terminera le 30 juin 2022. La question se pose pour après.

Le Collège de gestion propose de recruter un salarié à temps partiel.

Sachant qu'on peut dégager un emploi à temps plein à partir d'une puissance de production installée de 2 MWc, le Collège de gestion propose aux actionnaires d'embaucher un temps partiel correspondant à notre puissance actuelle de 447 kWc³, ce qui équivaldrait à peu près à un budget de 10 000 €.

Nouveaux projets

En 2022, les deux centrales bénéficiant de la subvention et en cours d'achèvement sont :

- l'atelier RDPV, zone du Lac à Privas (35 kWc)
- le bâtiment Baconnier, zone du Lac à Privas (35 kWc)

Nous sommes également sûrs de pouvoir faire des extensions sur certains bâtiments du Département de l'Ardèche, même sans subvention, car il n'y a pas de surcoût à prévoir :

- Extension sur l'école primaire Clothilde Habozit à Privas (36 kWc)
- Extension sur les Archives départementales à Privas (9 kWc)

Pour 2023, seules les installations de 36 kWc et 100 kWc seront encore viables sans subvention, si toutefois il n'y a pas de coûts annexes⁴.

Les autres perspectives

Le Collège de gestion propose de constituer quatre groupes de travail pour étudier les autres perspectives de projets, ce qui est aussi une manière de réfléchir ensemble à l'avenir d'OPE.

³ Avec les 2 projets d'installation en cours d'achèvement et déjà budgétés, la puissance installée d'OPE passera à 517 kWc.

⁴ Et sous réserve de l'évolution des prix des matériaux.

- **L'autoconsommation professionnelle** : les projets pouvant encore bénéficier d'une subvention régionale sont limités aux installations photovoltaïques en autoconsommation totale avec OPE comme « tiers investisseur » (autrement dit sans contrat d'obligation d'achat de l'électricité produite). Le Collège de gestion a besoin de l'aide des actionnaires pour trouver des industriels susceptibles d'être intéressés par une formule de location des modules et de partage des « économies » réalisées par l'autoconsommation.

- **Le photovoltaïque de plus de 250 kWc** pour un distributeur en vente au prix du marché.

- **Le solaire thermique** : ces projets sont subventionnés par la région à 65%, mais la viabilité suppose des besoins estivaux d'eau chaude (ex. piscines, EHPAD, Hôpital...).

- **Les kits solaires chez les particuliers** : l'autoconsommation chez les particuliers n'est pas encore très développée en France et il existe un fort potentiel de développement. Cependant, la puissance doit être assez basse, car tout ce qui est produit doit être consommé afin d'optimiser l'investissement correspondant (les surplus étant envoyés dans le réseau public gratuitement). Le plus gros travail consiste donc à étudier les besoins pour bien dimensionner les panneaux par rapport à la consommation. Il faut aussi modifier les usages pour optimiser l'utilisation des appareils électriques en journée. Le groupe de travail sur les kits solaires commencera par faire une étude comparative des différents fournisseurs pour informer les gens sur les achats.

Les actionnaires sont invités à rejoindre l'un ou l'autre de ces quatre groupes de travail.

Se sont d'ores et déjà inscrits pour le groupe « Kits solaires » : Franck Michalon, Alain Coste, Patrick Fournier et Alain Boissier ;

et pour le groupe de travail « Solaire thermique » : Franck Croizet, Patrick Fournier et Gisèle Passagne.

Il ne sera pas donné suite aux autres groupes de travail faute d'actionnaire intéressé.

Vote des résolutions

Résolution 1. Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels

L'assemblée générale approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du collège de gestion de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Voix pour : 40 contre : 0 abstentions : 0
La résolution est adoptée

Résolution 2. Capital social variable

L'assemblée générale valide le montant du capital social de 124 950 euros, soit 4 165 actions de 30 € ;

Voix pour : 40 contre : 0 abstentions : 0
La résolution est adoptée

Résolution 3. Prime d'émission

L'assemblée générale approuve la création d'une prime d'émission de 12%, soit 3,60 euros par action, pour permettre un rattrapage dans la valorisation de la société.

Voix pour : 40 contre : 0 abstentions : 0
La résolution est adoptée

Résolution 4. Affectation du résultat

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes clos le 30 septembre 2021 faisaient apparaître un résultat net positif de 16 519 €, approuve la proposition du collège de gestion d'affecter le résultat de la manière suivante :

- 5% au compte « réserves légales », soit 825,97 €
- 14 994 € au compte « prime d'émission »
- le solde au compte de « report à nouveau », soit 699,51 €.

Après affectation, le report à nouveau positif s'élève désormais à 11 194,71 € et la réserve légale à 3 609,39 €, soit 2,89 % du capital.

Voix pour : 40 contre : 0 abstentions : 0
La résolution est adoptée

Résolution 5. Nomination au collège de gestion]

L'assemblée générale approuve la nomination au collège de gestion de M. Bruno Robin, demeurant 9 rue La Calade, Le Petit Tournon à Lyas. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Voix pour : 40 contre : 0 abstentions : 0
La résolution est adoptée

Résolution 6. Renouvellement de mandat

L'assemblée générale approuve le renouvellement du mandat de M. Eric Monnier, résidant 35 chemin du Haut Ternis à Privas. Celui-ci prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Voix pour : 40 contre : 0 abstentions : 0
La résolution est adoptée

Résolution 7. Renouvellement de mandat

L'assemblée générale approuve le renouvellement du mandat de Mme Evelyne Medves, résidant 159 route de Saint-Lager Bressac à Chomerac. Celui-ci prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Voix pour : 40 contre : 0 abstentions : 0
La résolution est adoptée

Résolution 8. Projets d'installations à venir

L'assemblée générale autorise le collège de gestion à entreprendre les études en vue de la réalisation de nouveaux projets de production d'énergie renouvelable pour un montant d'investissement maximal de 600 000 €, ainsi qu'à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à leur accomplissement et à contracter les emprunts bancaires nécessaires au financement de tout ou partie de ces investissements.

Voix pour : 40 contre : 0 abstentions : 0
La résolution est adoptée

Résolution 9. Professionnalisation

L'assemblée générale autorise le collège de gestion à recruter un salarié à temps partiel pour un budget annuel maximal de 10 000 € pour assurer les tâches liées au développement de nouvelles installations.

Voix pour : 38 contre : 0 abstentions : 2
La résolution est adoptée

Résolution 10. Pouvoir

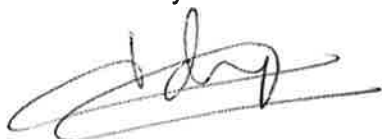
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au président pour accomplir toutes les formalités rendues nécessaires par les résolutions précédentes.

Voix pour : 40 contre : 0 abstentions : 0
La résolution est adoptée

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par :

Le Président
Yves de Bressy



Le Secrétaire
Evelyne Medves



Le Premier scrutateur
Patrick Fournier



Le second/scrutateur
Thiefry Gilbert

